



aquisition congé ancienneté

Par **mecherebel**, le **01/11/2023** à **12:38**

Bonjour,

Travaillant dans le médico social depuis 17 ans (CC66).

j'ai quitter mon emploi en avril pour une reprise en septembre .

Je garde le meme "employeur" APEI mais j'ai changer de région . (reprise de l'ancienneté)

Comment cela se passe pour les congés d'ancienneté ?

Est ce que j'aurai mes 6 congés le :

- 1 juin 2024?

-1 juin 2025 ?

- ou alors j'en est déjà au prorata de septembre a mai?

Merci pour votre retour .